

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

CONFORMEMENT À LA RÈGLEMENTATION DES PRODUITS DE CONSTRUCTION N° 305/2011

N. 222

Code d'identification unique du	produit-type:	RA 50				
Référence du modèle / modèles équivalents:		RE 40 - RE 45 - RE 50 - RI 60 - RVE 40 - RVE 45 - RVE 50				
7		RVI 60 - FE 60 - FVE 60 - S 60 - PE SF				
Usage(s) prévu(s):		Cuisson des aliments et chauffage des locaux dans le bâtiments résidentiels				
Nom et marque déposés du fabricant:		Rizzoli S.r.l.				
Représentant autorisé:						
Système d'évaluation et de contrôle de la constance des performances:		System 3				
Laboratoire notifié:		ACTECO s.r.l N.B. 1880				
		Test report n. 1880-CPR-031TR-14				
Norme harmonisée:		EN 16510-2-3:2022				
Caractéristiques principales		Performances				
Résistance mécanique et stabilit	é					
Capacité portante		0 kg				
Sécurité incendie						
	dessous	d _B = 0 mm				
Protection et distance	sol à l'avant	d _F = 500 mm				
	plafond	d _c = 700 mm				
minimale par rapport aux	arrière	d _R = 300 mm				
matériaux combustibles	côté	d _s = 3 mm				
	zone de rayonnement latérale	d _L = 600 mm				
	avant	d _P = 800 mm				
	Type de matériau et épaisseur du ou					
	des matériaux d'isolation de protection	NPD				
Hygiène, santé et environneme	nt					
,,	rygiene, suite et environnement		à la puissance utile nominale à la puiss. utile à charge pa			
	CO	875 mg/Nm ³		NPD		
Émission	NOx	117 mg/Nm³	•			
	OGC			NPD		
	PM	30 mg/Nm³ NPD				
Sécurité d'utilisation et accessil						
		à la puissance utile no	nminale	à la nuiss u	utile à charge pa	
	Temp. des gaz de combustion à la buse	·				
Données concernant	d'évacuation				NPD	
l'installation d'un conduit	Tirage minimal	11 Pa		NPD		
de fumée	Débit massique des gaz de combustion	8,7 g/s NPD				
de famee	Sécurité incendie	T400 G				
,						
Economie d'énergie et réserve de						
Économie d'énergie et réserve		à la puissance utile no	ominale	à la puiss, i	utile a charge ba	
		à la puissance utile no	ominale	à la puiss. I	utile a charge pa	
Puissance thermique et	Puissance utile rayonnée dans la pièce	7,5 kW	ominale	NPD	utile a charge pa	
Puissance thermique et rendement énergétique de	Puissance utile rayonnée dans la pièce Puissance utile transmise au bouilleur	7,5 kW NPD	ominale	NPD NPD	utile a charge pa	
Puissance thermique et rendement énergétique de l'appareil	Puissance utile rayonnée dans la pièce Puissance utile transmise au bouilleur Rendement	7,5 kW	ominale	NPD	utile a charge pa	
Puissance thermique et rendement énergétique de	Puissance utile rayonnée dans la pièce Puissance utile transmise au bouilleur Rendement caux	7,5 kW NPD	ominale	NPD NPD	utile a charge pa	
Puissance thermique et rendement énergétique de l'appareil	Puissance utile rayonnée dans la pièce Puissance utile transmise au bouilleur Rendement	7,5 kW NPD	ominale	NPD NPD	utile a charge pa	
Puissance thermique et rendement énergétique de l'appareil	Puissance utile rayonnée dans la pièce Puissance utile transmise au bouilleur Rendement Caux Efficacité énergétique saisonnière pour	7,5 kW NPD 80,2 %	ominale	NPD NPD	utile a charge pa	
Puissance thermique et rendement énergétique de l'appareil	Puissance utile rayonnée dans la pièce Puissance utile transmise au bouilleur Rendement caux Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux	7,5 kW NPD 80,2 % 70,2 % 106,3		NPD NPD NPD	utile a charge pa	
Puissance thermique et rendement énergétique de l'appareil	Puissance utile rayonnée dans la pièce Puissance utile transmise au bouilleur Rendement Caux Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux Indice d'efficacité énergétique (EEI)	7,5 kW NPD 80,2 % 70,2 %		NPD NPD NPD		
Puissance thermique et rendement énergétique de l'appareil	Puissance utile rayonnée dans la pièce Puissance utile transmise au bouilleur Rendement Caux Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux Indice d'efficacité énergétique (EEI)	7,5 kW NPD 80,2 % 70,2 % 106,3 A à la puissance utile	à la pu	NPD NPD NPD	en mode veil	

9. Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.



Trodena n.P.N., 06 Décembre 2024

